

L'INTER-ACTIF

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU

Vol.4, no 2, novembre 2008



Avez-vous mieux à faire ?

Proposition de modifications des Statuts et règlements

Par Sophie Dufour-Beauséjour
Coordonnatrice adjointe

À l'assemblée générale du 11 novembre prochain, vous, étudiants et étudiantes, serez invités à voter un avis de motion visant à adopter, dans une deuxième assemblée, le projet de modification de la charte de votre Association étudiante. Ce projet, tout jeune (ouf..) de deux ans d'efforts soutenus, a pour mission d'être le plus clair, simple et efficace possible pour être accessible à tous. La charte de l'Asso, ou ses Statuts et Règlements, jette les fondements de votre Association, ses buts et son mode de fonctionnement. Le nouveau projet que l'on soumet à votre étude pour approbation se veut plus clair et vide de flous pouvant laisser place à de l'interprétation approximative. Il contient également d'importants changements visant à régler certains problèmes observés dans les dernières années et à mieux encadrer nos procédures.

Vote de grève

Premier changement majeur : les procédures à suivre lors d'un vote de grève. En effet, ceux qui étaient présents à l'assemblée générale spéciale de grève de l'an passé se rappellent que le processus de vote avait connu de flagrants ratés; ce dernier s'est tenu à main levée et de nombreux étudiants ont affirmé ne pas avoir été comptés. Pour s'assurer que les principes démocratiques sur lesquels l'Association étudiante repose soient respectés pour des votes aussi importants, un vote de grève se tiendra obligatoirement au vote secret, pour que les bulletins de vote puissent être examinés en cas de litige.

Affiliation/désaffiliation

Au delà de certaines corrections mineures telles que des coquilles, des répétitions et erreurs de syntaxe, le projet de charte propose aussi des nouvelles mesures quant au processus d'affiliation ou de désaffiliation à un organisme. Présentement, dans notre charte, l'affiliation à un regroupement peut se faire en une seule assemblée générale avec une majorité simple du quorum régulier de 60 personnes. Cette façon de fonctionner peut donner lieu à des situations douteuses où une minorité d'étudiants réussissent, en contrôlant l'A.G., à voter une affiliation ou une désaffiliation qui n'est pas nécessairement souhaitée par la communauté étudiante. Pour remédier à ce

problème, le projet de charte propose que dorénavant, pour que l'Asso s'affilie à un organisme ou en désaffilie, deux assemblées générales soient nécessaires.

Un délai minimum de 10 jours ouvrables entre les deux assemblées permet la circulation de l'information et donne une chance à tous les étudiants de s'informer sur l'organisme en question avant le vote définitif qui a lieu dans l'assemblée générale subséquente ou lors d'un référendum. Nous espérons qu'avec cette nouvelle contrainte, la communauté étudiante pourra prendre des décisions éclairées et réfléchies.

Modification des règlements

Le projet de charte que l'on vous présente comprend aussi une nouveauté au niveau des règles qui en délimitent le remaniement. Ladite charte est séparée en deux parties : les statuts qui définissent les fondements même de l'Asso, sa mission et sa constitution légale, et les règlements qui définissent les postes d'administration, la nature d'une assemblée générale ou d'un référendum, et autres particularités quant aux devoirs et pouvoirs de ces instances. Nous proposons qu'il soit plus difficile de changer les statuts que les règlements, puisque les statuts sont beaucoup plus fondamentaux que la deuxième partie de la charte. Environ 360 personnes devraient être présentes lors du vote pour pouvoir changer les statuts. Alors que deux assemblées générales soit nécessaires pour les deux processus, celui des changements aux règlements ne demanderait qu'un quorum de 60 personnes, c'est-à-dire 1% des étudiants (comme c'est le cas présentement).

Nous vous invitons à prendre connaissance du projet de charte en entier au local de votre Association étudiante, le A-1182 (Salle des Pas Perdus, à côté des micro-ondes) ou sur notre site internet : www.assofxg.com. Pour toute question ou commentaire, il nous fera plaisir de vous rencontrer d'ici l'Assemblée générale. Au plaisir de vous y voir!

L'Inter-actif est le bulletin d'information officiel de l'Association Générale Étudiante du Cégep François-Xavier-Garneau. Pour toute information, veuillez vous présenter au local de l'Association étudiante (A-1182) ou nous appeler au 418-681-4134 ou nous écrire à comm@assofxg.com.

Pour consulter les numéros antérieurs de l'Inter-actif vous pouvez consulter le site WEB de l'Association étudiante à l'adresse suivante : www.assofxg.com.

Montage et conception graphique : Vania Wright-Larin



Assemblée générale étudiante

Prenez le contrôle de VOTRE Association étudiante

Par Marc-Yvan Lamontagne
Responsable à la vie étudiante

Comme certains d'entre vous le savent peut-être déjà, mardi prochain le 11 novembre se tiendra la première assemblée générale de votre association étudiante. À chaque année, il est un peu plus difficile d'atteindre les objectifs que nous nous fixons soit par manque d'implication, soit par désintérêt. Quoi de mieux que de commencer dès maintenant à vous impliquer dans la vie de votre collègue et ce au sein de VOTRE association étudiante.



Chaque année, des budgets de près de 230 000 \$ sont gérés par votre Asso pour vous, pour chaque membre. Mardi prochain, vous aurez le droit de vous faire entendre sur les sujets chauds du mouvement étudiant à Garneau. Il y aura, entre autres, le point «démission/élection» à l'ordre du jour : venez vous présenter à l'un ou l'autre des postes vacants sur le Conseil d'administration. Nous traiterons aussi du plan d'action, nous déterminerons ce qui vous tient le plus à cœur, vers où se dirige votre Asso et quelles actions voulez-vous nous voir réaliser ? Voulez-vous voir le CEGEP adopter le papier recyclé et innover dans le domaine de l'«eco-friendly» ? Nous voulons instaurer une cuisine collective, du covoiturage et plusieurs autres services pour vous. Voulez-vous vous impliquer ? Avez-vous des idées révolutionnaires qui pourraient être profitables aux étudiants ?

Votre Asso est là pour vous ; vous êtes là pour qui ? Venez vous faire entendre! Dans une société en pleine évolution, c'est un des droits les plus importants qu'il nous reste et il FAUT À TOUT PRIX le faire valoir.

Avez-vous vraiment mieux à faire ? On se revoit mardi prochain...

Pour plus de renseignements, présentez-vous au local de l'Association étudiante A-1182, ou téléphonez au 681-4134, ou encore visitez notre page web à : www.assofxg.com

Postes en élection

Responsable aux affaires internes

Il est responsable de la coordination et de la supervision des comités de l'Association étudiante. Il préside le Conseil des comités.

Responsable aux communications

Cette personne est responsable de la transmission de l'information à l'Association étudiante. C'est elle qui a pour mandat premier de s'assurer que l'information circule bien et que l'ensemble des membres sont bien informés.

Responsable à la vie étudiante

Cette personne est responsable de voir à une animation intéressante de la vie étudiante, notamment par l'organisation de spectacles et partys, ou quoi que ce soit d'autre qui puisse contribuer à améliorer la vie étudiante au Cégep.

Responsable aux affaires externes

Cette personne est responsable des relations de l'AGECFXG avec les associations étudiantes locales et nationales.

Représentant/représentante au secteur pré-universitaire

Il défend les droits et intérêts des étudiants et étudiantes du secteur pré-universitaire.

Représentant/représentante au secteur technique

Il défend les droits et intérêts des étudiants et étudiantes du secteur technique.

Étudiant/étudiante libre

Le rôle particulier relié à ce poste consiste à représenter l'ensemble des étudiants et des étudiantes. L'étudiant ou l'étudiante libre a aussi comme tâche d'épauler les autres administrateurs et administratrices dans leurs mandats.

Démystifier les procédures d'assemblée

Ceux et celles qui ont déjà eu la chance d'assister à une Assemblée générale de l'Association étudiante l'ont sûrement remarqué : les procédures d'assemblée ce n'est pas toujours du gâteau. Bien qu'elles soient là pour faciliter les choses, les procédures ont souvent l'effet de désintéresser et d'embrouiller les néophytes. C'est un fait qu'entre *décorum*, *sous-amendements*, *huis clos*, *majorité absolue* ou *unanimité*, il y a de quoi se perdre.

Posez des questions !

Si certains passages vous semblent incompréhensibles, n'oubliez pas qu'il n'y a qu'une façon de se sortir de la confusion : poser des questions. Le premier truc à retenir pour tirer son épingle du jeu en assemblée est la **question de privilège**. Cette formule permet d'interrompre la personne qui parle afin de poser une question sur les procédures ou de faire respecter ses privilèges de membre.

Les types de propositions	Définition	Quand?	Vote	Commentaires
Proposition (ou proposition principale)	Une idée qui est lancée à l'Assemblée par unE membre pour qu'elle soit débattue.	Quand cela est à propos.	Majorité	Une proposition peut être amendée.
Amendement	La proposition d'amendement modifie la proposition principale sans changer la question débattue. Elle retranche, ajoute ou modifie la proposition principale.	Fait suite à une proposition.	Majorité	Un amendement peut être sous-amendé.
Sous-amendement	UnE membre qui a ni proposé, ni appuyé la proposition sur la table peut amener un sous-amendement qui retranche, ajoute ou modifie des mots à l'amendement sans toutefois en changer le sens.	Suite à un amendement	Majorité	Le sous-amendement ne peut pas être amendé.
La question privilège	Sert à établir les droits des membres quand leurs privilèges sont mis en danger.	Peut interrompre un orateur ou une oratrice	Majorité	Pas de discussion, ni d'appui.
Point d'ordre	Sert à rappeler au présidentE qu'il ou elle doit faire respecter l'ordre et le décorum, plus précisément en ce qui touche la procédure.	Peut être fait pendant qu'un ou une membre à la parole.	Pas de vote. La décision appartient au président.	Pas de discussion, ni d'appui.
Question préalable	L'Assemblée est-elle prête à se prononcer immédiatement sur la question? (Est-on prêt à demander le vote ou doit-on continuer à en discuter?)	Quand la question est suffisamment débattue (minimum de 5 interventions)	2/3	Pas de discussion. Doit être proposé par quelqu'un qui n'a pas pris son droit de parole.
Retrait d'un proposition	Une fois la proposition posée et appuyée, elle devient l'essor de l'Assemblée. Les proposeurE et appuyeurE font cette demande afin de retirer leur proposition avec l'accord de l'Assemblée.	Durant le débat	Majorité	Pas d'amendement.



Virage Santé

L'année dernière l'Association étudiante a collaboré activement à l'établissement du Virage Santé au Collège. Il existe donc désormais le Comité Virage Santé dont le mandat est de mettre en place des projets visant à encourager une alimentation saine et l'exercice physique. Si vous êtes intéressés à siéger sur ce comité ou si vous voulez soumettre un projet, vous pouvez vous présenter à l'Association étudiante au local A-1182.



Saviez-vous que...

L'Association étudiante encourage plusieurs projets étudiants par l'entremise de dons qui sont accessibles via le Guichet de demande unique de la Fondation du Collège. Vous organisez un stage à l'étranger, vous participez une simulation parlementaire ou vous voulez participer à un Colloque dans le cadre de votre formation? Passez nous voir afin de connaître les critères d'admissibilité à un don de l'Association étudiante.

DÉCOUVREZ LES COMITÉS DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE

La Foire Des COMITÉS



13 NOVEMBRE 2008

SALLE DES PAS PERDUS

14h à 21h

MUR D'ESCALADE (COUR INTÉRIEURE DU «a»)

KIOSQUES DES COMITÉS

MATCH D'IMPROVISATION (18h30)

MUSIQUE (DJ DE LA RADIO FXE)

PRIX DE PRÉSENCE

RAFRAÎCHISSEMENTS (DÈS 17h)

WWW.ASSOFXG.COM

